

Fiche-outil pour le comité d'audit

Exemple de programme annuel des réunions du comité d'audit

Audit Committee Institute
Sponsored by the KPMG Board Leadership Center



Afin de s'assurer que l'intégralité des domaines entrant sous la responsabilité du comité d'audit est couverte, un programme annuel des réunions du comité d'audit pourra être établi.

Le programme annuel ci-dessous fait référence à une entité dont la date de clôture de l'exercice est le 31 décembre.

	Gestion des risques et contrôle interne			
	avr./mai	juil./août	oct./nov.	janv./fév.
Constitution				
› Revue de la charte du comité d'audit	▲			
› Revue du code d'éthique		▲		
› Evaluation de l'indépendance, des connaissances, des compétences et de l'expérience des membres dans le domaine financier			▲	
› Fixation du nombre de réunions pour l'année				▲
› Décision par le président du comité d'audit de l'ordre du jour et des participants à la réunion	▲	▲	▲	▲
› Développement des connaissances comptables et financières - point sur l'actualité financière	▲	▲	▲	▲
Contrôle des informations financières				
› Revue et formulation de recommandations concernant l'arrêté des comptes annuels				▲
› Revue et formulation de recommandations concernant l'arrêté des comptes semestriels		▲		
› Revue et formulation de recommandations concernant l'information trimestrielle	▲		▲	
Auditeurs externes				
› Formulation de recommandations concernant leur nomination et examen de leurs performances			▲	
› Examen des honoraires d'audit et des modalités de la mission	▲			
› Recommandation d'une politique à adopter concernant les prestations de service autres que l'audit			▲	
› Examen du degré d'objectivité/d'indépendance de l'auditeur			▲	
› Revue du plan et de l'étendue de l'audit et de l'exercice du co-commissariat	▲			
› Revue des conclusions de l'audit externe				▲
› Examen de la pertinence des méthodes et des appréciations comptables	▲	▲	▲	▲
› Echanges avec les auditeurs sur l'environnement de contrôle	▲	▲	▲	▲

▲ Période recommandée ▲ Si applicable

Gestion des risques et contrôle interne

avr./mai juil./août oct./nov. janv./fév.

Auditeurs internes

› En cas d'absence d'audit interne, évaluation du besoin d'une fonction d'audit interne			▲	
› Formulation de recommandations concernant la nomination du responsable de l'audit interne et revue des performances			▲	
› Revue du plan d'audit interne			▲	
› Revue de la cartographie des risques			▲	
› Revue des principaux rapports et conclusions de l'audit interne	▲	▲	▲	▲
› Revue de l'état d'avancement des mesures prises suite aux recommandations de l'audit interne	▲	▲	▲	▲
› Echanges avec les auditeurs internes en l'absence des dirigeants	▲	▲	▲	▲

Autres responsabilités

› Revue des risques financiers et extra-financiers et du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques	▲	▲	▲	▲
› Examen de l'état d'avancement des mesures prises à la suite des points d'attention signalés par les auditeurs	▲	▲	▲	▲
› Revue du dispositif d'alerte éthique	▲			
› Revue des évolutions légales et de mise en conformité	▲	▲	▲	▲
› Revue du rapport destiné aux actionnaires concernant les fonctions et responsabilités du comité inséré dans le document d'enregistrement universel				▲
› Réalisation d'une auto-évaluation des performances du comité d'audit			▲	
› Examen du planning de renouvellement des équipes financières		▲		
› Revue des opérations avec les entreprises liées	▲			
› Mise en œuvre de missions d'investigations spécifiques lorsque jugées nécessaires	▲	▲	▲	▲
› Préparation régulière de procès-verbaux et de rapports destinés au conseil	▲	▲	▲	▲

▲ Période recommandée ▲ Si applicable

Nous contacter

Jean-Marc Discours
Associé, Président du BLC France
 KPMG
 +33 1 55 68 68 83
jdiscours@kpmg.fr

Site : home.kpmg/fr/board-leadership-center
 E-mail : fr-kpmgblc@kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG [Imprimé en France] Réalisation : BLC – Juillet 2022